+33 (0) 1 40 71 10 20
Depuis la Belgique : 0 800 77 163
Depuis la Suisse : 0 800 56 33 79
Du lundi au vendredi de 9h à 19h30
Email : contact@campingcar-online.com
Site : www.campingcar-online.com

Conditions générales 4x4 Altiplano Jimny Camper

Pour un voyage entre le 01/04/2017

et le 31/03/2019

AVANTAGES

Véhicules 4x4 tout-terrain complètement équipés

INCONVENIENT

Peu de disponibilité, **à réserver plusieurs mois à l'avance**
Tous les véhicules sont basés à Santiago du Chili. Ils peuvent être mise à disposition dans d'autres villes mais cela entraine des frais important. Il existe quelques fois des promotions permettant de réduire ces coûts (nous consulter

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Départ/retour : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Le samedi et le dimanche uniquement le matin (surcharge applicable),

Horaires des dépôts : Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, samedi et dimanche de 9h00 à 13h00.

Jours de fermeture : Les centres de location sont femés les dimanches et les jours fériés suivants : 01/01, 24/12, 25/12, 31/12

Durée minimum de location : 7 jours et 15 jours pendant la haute saison (du 01/11 au 31/03) tous les jours sont comptés.

Age et permis de conduire : l'âge requis est de 25 ans minimum et le permis international est demandé en complément du permis tourisme national. 1 an de permis minimum.

CAUTION

Caution par CB 1 400€ (empreinte de carte bancaire)

DETAILS DE VOTRE OFFRE

Le prix par jour comprend

200 km par jour (km supplémentaire = 0.60€ et 0.30€ pour les modèles avec tente sur le toit), chaque jour entamé est dû
Taxes locales
Matériel de cuisine (vaisselle et batterie de cuisine)
Roue de secours, rallonge de raccordement électrique, tuyaux de remplissage et d'évacuation, bouteille de gaz, boite à outils
Assistance 24h/24
Un guide de camping et un atlas routier
Linge et literie par personne comprenant draps, couvertures ou sacs de couchage, serviettes
Table et chaises de camping

Votre offre comprend également

Comprenant l'assurance responsabilité civile jusqu'à une couverture de 170.000€ au Chili (34.000€ dans un autre pays) et l'assurance dommages au véhicule avec une franchise de 1400€.

Elle peut comprendre l'assurance suivante

Rachat partiel de franchise ramenée à 450€. Cette assurance ne couvre que le premier dommage au véhicule.

Le cas échéant votre offre peut également comprendre

L'assurance obligatoire passage en Argentine, au Pérou ou en Bolivie (complément d'assurance pour un voyage en Argentine)
La surchage obligatoire pour un passage au Pérou ou en Bolivie (en complément de l'assurancex passage à l'étranger)
L'assurance obligatoire passage au Pérou (complément d'assurance pour un voyage au Pérou)
Les frais de mise à disposition si votre départ n'est pas de Santiago
Les frais de restitution dans une autre agence si votre retour n'est pas dans la même ville que le départ
Surcharge départ le samedi ou un jour férié : prix forfaitaire

Et peut comprendre l'une des options suivantes

Kit de rechange : prix forfaitaire comprenant un bidon de combustible 20L, une seconde roue de secours, un double des clefs de la conduite et de l'habitacle
Kit de sécurité : prix forfaitaire comprenant des chaînes neige, un compresseur, un manomètre, une pelle et une hache
Couverture supplémentaire : prix forfaitaire
GPS : prix selon la durée de location
Siège enfant : prix selon la durée de location
Doucble de la clé du camper et du véhicule : prix forfaitaire
Réservoir de carburant 20L : prix forfaitaire
Chaînes neige : prix forfaitaire
Kit imprévu avec réservoir de carburant, 2 sets de clés camper/véhicule, chaînes neige : prix forfaitaire
Conducteur supplémentaire : prix par jour
Forfait 100km/jour : prix par jour

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ».
La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du camping-car : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux.
Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Age minimum et permis : l'âge requis est de 25 ans minimum et le permis international est demandé en complément du permis tourisme national. 1 an de permis minimum est demandé.

Etat du véhicule : lors de la prise du véhicule le locataire obtiendra du loueur un document indiquant les dommages du véhicule. Le locataire est tenu de faire l'état des lieux complet et signaler tout dommage non indiqué sur le document. Le locataire sera tenu pour responsable de tout nouveau dommage non signalé sur le document au retour du véhicule.
Au retour, un contrôle de l'état du véhicule comparé à celui du départ sera effectué. Dans le cas où le contrôle de l'état du véhicule au retour diffère de celui effectué au départ, les dégâts constatés (chocs carrosserie ou accessoires manquants) seront facturés, dans la limite de la responsabilité financière maximale prévue au contrat.
Le véhicule doit être rendu propre à l'intérieur et à l'extérieur. Dans le cas où le véhicule est rendu sale le loueur appliquera une pénalité de 70€.

Assurance obligatoire : le prix par jour de location ne comprend aucune assurance. L'assurance obligatoire comprend une assurance responsabilité civile jusqu'à un plafond de 130 000€ et une assurance collision dommage au véhicule avec une franchise de 1 400€. Le locataire peut souscrire à une assurance supplémentaire pour baisser le montant de cette franchise à un montant de 450€.

Maintien du véhicule : le locataire s'engage à contrôler régulièrement les niveaux d'eau, d'huile, la pression des pneumatiques et la tension des chaînes neige ainsi que le niveau de charge de la batterie.

Restrictions de circulation : les véhicules ne sont autorisés à circuler qu'au Chili, en Argentine, en Uruguay, en Bolivie et au Pérou (supplément d'assurance pour ces trois derniers). Il est interdit de se rendre dans un autre pays non cité précédemment. Les véhicules ne sont autorisés à circuler que sur des voies publiques reconnues, il est donc interdit de circuler sur des terrains sans route.

Accident et réparation : en cas de panne ou d'accident le locataire doit immédiatement prévenir le loueur. Le locataire est autorisé à procéder à des réparations jusqu'à un montant de 100€ sans autorisation du loueur. Une facture sera demandé au locataire ainsi que les pièces remplacées pour obtenir un remboursement. Au delà de 100€ le locataire doit impérativement demander l'autorisation au centre de location.

Interdiction : les animaux ne sont pas autorisés. Il est également interdit de fumer dans les véhicules.

Exclusions totales d'assurance (le locataire est entièrement responsable) :
Les dommages occasionnés par un conducteur en état d'ébriété (taux légal = 0%) ou sous l'influence de drogue
Les dommages occasionnés lors de la conduite sur une voie non reconnue publique
Les dommages causés par projection de pierre sur la carrosserie ou le pare-brise
Les dommages causés à l'embrayage ou les amortisseurs
Les dommages causés sur les chemins mal entretenus (vitesse conseillée : 15km/h)
Les dommages causés par un manque d'entretien des niveaux d'huile, d'eau ou de pression des pneumatiques
Les dommages causés suite à une utilisation incorrecte du véhicule ou de ses équipements
Les dommages ou la perte d'effets personnels
Si les termes du contrat de location ne sont pas respectés
Les dommages occasionnés suite à une violation de la législation routière
Les dommages occasionnés par un conducteur non enregistré dans le contrat de location
Les dommages occasionnés par un conducteur n'ayant pas un permis valable
Les dommages occasionnés par une utilisation inappropriée du véhicule
Les dommages causés sur une route interdite

Amendes et infractions : le locataire est responsable de toute amende ou infraction pendant la durée de sa location. En cas d'amende ou infraction le loueur se réserve le droit d'appliquer une surcharge de 15€ (par dossier) pour les frais administratifs en sus du montant de l'amende ou de l'infraction.

Conditions d'annulation :

Annulation notifiée 55 jours et plus avant le départ : 30%
Annulation notifiée à moins de 55 jours du départ : Aucun remboursement
Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé. Toute annulation doit être impérativement notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.
CampingCar-Online peut vous proposer une assurance annulation multirisque pour annuler ces pénalités.

Changement de véhicule : si pour des raisons imprévisibles le modèle sélectionné n'est pas disponible, le loueur se réserve le droit de changer de véhicule pour un modèle approprié au nombre d'occupants de même catégorie ou supérieur. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement.

Litige : les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar-Online.